



1 Avant la rénovation

DÉTERMINEZ LES TRAVAUX DE RÉNOVATION À EFFECTUER

- Quelles normes et obligations légales la maison doit-elle respecter après la rénovation ?

- Quels sont les travaux indispensables ?

- Quels autres travaux seraient appropriés ?

- Est-ce que je dispose des autorisations nécessaires pour ces travaux ? Oui / Non

- Quels sont les travaux que je peux réaliser moi-même ?

CONSEIL

Faites appel à un architecte et/ou un entrepreneur : ces experts sont les mieux placés pour estimer les travaux nécessaires et les coûts associés.

Est-ce que je connais un architecte/un entrepreneur ? Oui / Non

Contactez plusieurs entrepreneurs et comparez soigneusement leurs devis.

CONSEIL Faites réaliser un audit énergétique par un expert pour déterminer la performance énergétique de l'habitation et bénéficier de recommandations pour les travaux de rénovation.

Mettez l'expert en énergie et le maître d'œuvre en contact afin d'établir le plan d'action idéal pour une maison peu énergivore.

COMMENT SE PRÉSENTE LE FINANCEMENT ?

- De quel budget ai-je besoin ? €
- Puis-je bénéficier d'aides ou de subventions ? Oui / Non
Plus d'infos via : Wallonie Bruxelles Flandre
- Ai-je les moyens suffisants pour supporter tous les frais ? Oui / Non
- Combien dois-je emprunter ? €
- Quel type de crédit choisir ?
Prêt rénovation Crédit hypothécaire Refinancement de crédit hypothécaire
Eco crédit Autre Aucun
- Pour quelle durée ?
- Est-ce que je dispose d'une réserve financière pour faire face aux surprises au cours du projet ?
Oui / Non

CONSEIL Parlez à un spécialiste en crédits et déterminez ensemble la solution la mieux adaptée au projet et à votre situation personnelle.

VÉRIFIEZ LE PLANNING ET LE CALENDRIER

- Le plan d'action de l'entrepreneur présente-t-il une structure logique ? Oui / Non
- Le calendrier prévu me convient-il ? Oui / Non
- Quand chaque phase des travaux doit-elle être achevée ?
- Dois-je chercher un autre logement pour la durée des travaux (ou une certaine phase de ceux-ci) ?
Oui / Non
- Dois-je chercher un lieu de stockage pour mes meubles ? Oui / Non

CONSEIL Veillez à ce qu'il y ait assez de marge de manœuvre dans le calendrier des différentes phases. Cela vous évitera des problèmes en cas de difficultés inattendues ou d'événements imprévus.

2 Pendant la rénovation

LES TRAVAUX SE DÉROULENT-ILS COMME PRÉVU ?

- Le calendrier est-il respecté ? Oui / Non
- Y a-t-il des difficultés ou des circonstances imprévues ? Oui / Non
- Le projet reste-t-il dans mes limites budgétaires ? Oui / Non
- A combien les coûts supplémentaires s'élèvent-ils ? €

CONSEIL Passez régulièrement ces questions en revue. Vous garderez ainsi, à tout moment, un aperçu de l'avancement des travaux et de tout changement budgétaire éventuel.

3 Après la rénovation

VÉRIFIEZ LES TRAVAUX RÉALISÉS

- L'entrepreneur a-t-il respecté tous les accords ? Oui / Non
- Avez-vous remarqué des défauts ou des dégâts particuliers ? Oui / Non

CONSEIL Signalez les défauts visibles à l'entrepreneur dès que possible.

Les défauts visibles peuvent être notifiés dans le procès-verbal de réception provisoire. A partir de la réception définitive, c'est la responsabilité décennale pour défauts graves constatés après une expertise qui s'applique.

EFFECTUEZ LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES NÉCESSAIRES

- Ai-je conservé de façon organisée tous les contrats et documents liés à la rénovation ?
Oui / Non
- Est-ce que je respecte les conditions de remboursement du crédit que j'ai éventuellement contracté ?
Oui / Non
- Les travaux de rénovation effectués ont-ils une incidence sur mon revenu cadastral et dois-je introduire une déclaration auprès de l'administration du Cadastre ? Oui / Non

CONSEIL Signalez les travaux de rénovation effectués à votre assureur. En général, une révision de votre assurance incendie est nécessaire pour éviter une sous-assurance.

Améliorer l'efficacité énergétique de votre maison ?

Découvrez notre **éco crédit** au taux d'intérêt attractif.

Simulez votre éco crédit sur www.beobank.be

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Prêt à tempérament, sous réserve d'acceptation de votre dossier.